



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 septembre à vingt heures trente,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de FERÉ-CHAMPENOISE, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard POIREL.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Etaient présents tous les délégués suivants :

COURJAN JF. - NICLET I. - ROBERT L. - JACOB M. - RADET C. - RONDEAU P. – BOULARD R. - CHARLOT Y. - JACQUET P. – MANGEARD P. - LEGRAND B. - BREGEON C. - BRETON P. - POUCINEAU E. - REMY P. - PARENT S. – GORISSE G. - Benoît GANDON - BIJOT B. - POIREL B. – SIMONNET J. – DEBAIRE A. - BARBIER P.

MATHELLIER JP. a donné pouvoir à BOULARD R.
ROUELLE A. a donné pouvoir à JACOB M.
PETIT J. a donné pouvoir à BRETON P.
MANCE V. a donné pouvoir à LEGRAND B.
MATHELLIE T. représenté par ROBERT L.
GARNESSON P. représenté par Benoît GANDON
DOC D. a donné pouvoir à SIMONNET J.

Excusés non représentés :

GUILLAUME P. - GONCALVES A. - MUSSET O. – EGOT B. – LAURENT P.

Monsieur Benoît GANDON est élu secrétaire de séance.

A noter la présence de Madame Sandrine GRAS.

Monsieur le Président, annonce l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 8 juillet 2019
- Ecole de musique : révision des tarifs de l'ensemble vocal
- Société publique locale SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion du conseil d'administration
- Développement économique : délibération de principe d'adhésion à la future agence de développement économique de la Marne
- Autorisation de lancement d'un appel d'offre pour les études des réseaux d'eaux usées sur les communes de Broussy-le-Grand, Connantre, Fère-Champenoise et Pleurs

- Autorisation de signature d'une convention de participation financière entre la CCSM et la commune de Pleurs pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes

- Rapports des commissions
- Informations et questions diverses

Monsieur le Président explique que les délibérations relatives à l'agence de développement économique et à la convention de répartition financière entre la communauté de communes et la commune de Pleurs sont ajournées faute d'informations suffisantes. Il demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil communautaire du 8 juillet 2019. Aucun conseiller ne se manifeste. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

201909 58 Ecole de musique : révision des tarifs de l'ensemble vocal

Les tarifs de l'ensemble vocal ont été calculés en fonction du nombre de participants.

En 2018, le tarif a été fixé à 95 €. En 2019, le nombre de participants étant supérieur à 10, le tarif dégressif était donc passé à 76 €.

Toutefois, les membres ont souhaité conserver le tarif 2018, leur laissant plus d'amplitude horaire pour travailler le chant.

Vu la délibération n°201904 39 du 3 avril 2019 décidant des tarifs de l'école de musique de la chorale et de l'ensemble vocal.

Après débat, le conseil communautaire,

Décide de modifier le tarif de l'ensemble vocal, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 à 95 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

201909 59 Société publique locale SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion du conseil d'administration

Par délibération du 13 juin 2012 n°201206 33, notre conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdémat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdémat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité des comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la SPL-Xdémat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement ou individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen, je prie le conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdémat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le conseil communautaire, après examen,

- Décide d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Président de cette communication.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

<p>201909 60 Autorisation de lancement d'un appel d'offre pour les études des réseaux d'eaux usées sur les communes de Broussy-le-Grand, Connantre, Fère-Champenoise et Pleurs</p>

Après le choix du bureau d'études, il convient d'engager les diagnostics sur les réseaux des quatre communes. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

Vu la délibération n°201809 66 du 3 septembre 2018 autorisant le lancement de la consultation pour le choix du bureau d'études chargé des études et diagnostics des systèmes d'assainissement des communes membres et demande d'aides publiques notamment auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie

Après débat, le conseil communautaire

AUTORISE le Président à lancer l'appel d'offre pour la réalisation des diagnostics sur les réseaux d'eaux usées des communes de Broussy-le-Grand, Connantre, Fère-Champenoise et Pleurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

Rapport des commissions

- Commissions « développement économique » et « tourisme, culture et communication » du mardi 3 septembre 2019

Les deux commissions se sont réunies en même temps car l'application mobile de covoiturage touche les deux domaines.

L'ordre du jour portait sur :

- l'agence de développement économique de la Marne
- l'application mobile de covoiturage
- l'extension de la gendarmerie
- Subvention à l'association Corrida
- informations et questions diverses

- Commission « finances » du jeudi 22 août 2019

L'objectif de cette réunion était d'analyser les aspects juridiques de la promesse de bail emphytéotique pour le dossier de Marigny avec un point sur les conséquences financières pour la communauté de communes.

Suite à la réunion avec la DGFIP prévue mercredi 11 septembre 2019, la commission se réunira début octobre pour définir les modalités de financement du projet.

Informations et questions diverses

- Monsieur BOULARD distribue un triptyque récupéré sur le stand du Syvalom au carrefour des élus (Foire de Châlons-en-Champagne)

Ce document porte sur les nouvelles consignes de tri des bouteilles en plastique et l'impact sur les collectivités. Aujourd'hui les recettes issues du recyclage sont reversées aux collectivités. L'avenir est de déposer les bouteilles en plastique dans des bornes installées dans les grandes surfaces. La perte financière pour le SYVALOM et donc les collectivités adhérentes est estimée à 3,1 millions d'euros / an soit 9 euros par an et par habitant, engendrant à terme l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères.

L'objectif final est la collecte de tous les plastiques avec de nouveaux investissements, d'où l'inquiétude sur les augmentations des coûts à venir.

Monsieur BOULARD demande que le message passe au sein des conseils municipaux.

- OPAH

Encore une année pour bénéficier de l'opération. Il reste des crédits. La reconduction de l'opération devra faire l'objet d'un accord du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural**.

- Les réponses pour les enduisages, suite à la mise en concurrence, sont prévues le 23 septembre.

- Accompagnement social de la gendarmerie

Depuis la mise en place de la convention début mai 2019, 23 personnes ont été reçues dont 10 donnant lieu à la saisine de fiches d'intervention.

- Maison de services au public (MSAP) / maison France services.

Une réunion a eu lieu en Préfecture ce jour pour informer de l'avenir des maisons de services au public.

Les MSAP, pour continuer à bénéficier des aides (30 000 €/an), devront être labellisées avant le 31 décembre 2021. Pour entrer dans le nouveau dispositif France services, elles devront intégrer à minima 9 partenaires identifiés et répondre à au moins 30 critères qualitatifs.

La MSAP à Fère-Champenoise est identifiée dans le tableau des projets. La Poste, qui porterait la MSAP, attend la signature de la vente du bâtiment pour s'engager.

Aujourd'hui les MSAP ne sont pas des compétences obligatoires des EPCI. Les communes peuvent porter des projets.

- Mise en sécurité du puits à Connantray-Vaufroy

Devant l'ancien dépôt de munitions, subsiste un puits, propriété de communauté de communes, qui servait autrefois à alimenter le camp. Aujourd'hui, il n'est plus utilisé. Mais la société EURO BENGAL y a son compteur d'eau. La Saur va procéder à la sécurisation du puits. Une convention sera ensuite signée avec l'entreprise EURO BENGAL pour l'accès au compteur.

- Dépôt sauvage

Suite au débarras d'une maison d'habitation à Pleurs, le propriétaire a confié les déchets à des personnes qui les ont déposés en quatre endroits différents : derrière la déchetterie à Connantray, à Pleurs, à Linthes et à Vindey. Grâce aux adresses retrouvées dans les sacs, les communes ont déposés plaintes. Le propriétaire encourt une amende de 1500 € par dépôt sauvage ainsi que le remboursement de la commune de Pleurs pour l'enlèvement soit 3400 €.

Un article dans le journal permettrait d'en dissuader d'autres.

- Dégradation des déchetteries

Depuis plusieurs semaines, les déchetteries connaissent des dégradations importantes : grillages coupés, bennes vidées, vol de pots de peinture, bris de déchets divers... Pour l'instant de simples réparations sont effectuées.

- Fermeture de la trésorerie de Sézanne

Officiellement, la trésorerie fermera au 1^{er} janvier 2020. Au moment des impôts sur le revenu et des impôts locaux, des agents de la DDFIP feront des permanences à la communauté de communes ou dans les communes membres, quid de l'espace disponible dans les locaux.

- Projet de fusion des syndicats du grand Morin et du petit Morin

- Suite à l'arrêté préfectoral, le transfert de la compétence « eau et assainissement » à la communauté de communes est repoussé en 2026.

- Suppression du SIEM

Suite aux courriers des maires adressés aux représentants de l'Etat, la réponse de la Ministre Madame Jacqueline GOURAULT a été de dire que la suppression du syndicat n'est pas à l'ordre du jour.

La séance est levée à 21h35.